



• BIO BOURGOGNE •

Réseau **BIO** Bourgogne
Franche-Comté



Communiqué de presse du 2 octobre 2017

Aides à la bio, entre intérêt public et loi du marché, le choix inacceptable du gouvernement

Les Groupements des AgroBiologistes départementaux (GAB), BIO BIOBOURGOGNE et INTERBIO Franche-Comté dénoncent avec force la récente décision du Ministère sur les aides au maintien - reconnaissance des services environnementaux - de la bio.

Après avoir décidé cet été d'un transfert financier du 1^{er} vers le second pilier de la PAC bien insuffisant pour couvrir les besoins, notamment pour les aides à l'agriculture biologique (conversion et maintien), le Ministre de l'Agriculture Stéphane Travert a confirmé les craintes des producteurs bio en annonçant il y a quelques jours le désengagement de la participation de l'Etat au versement de l'aide au maintien à l'agriculture biologique.

Le Ministre renvoie à d'autres financeurs potentiels au premier rang desquels les régions, mais aussi aux consommateurs, ou aux opérateurs privés, en déclarant : « Il revient au marché, et non à l'Etat, de rémunérer les producteurs bio... ».

Reconnaître les services environnementaux de la bio et en permettre le maintien

Au-delà de l'évidente finalité alimentaire des productions agricoles, il n'est plus à prouver que les pratiques bio assurent une fonction positive plus large pour nos biens communs. Si l'aide « au maintien » contribue à la sécurité financière des fermes bio et donc, à la pérennisation des exploitations et de leurs pratiques, cette aide ne fait que rémunérer - partiellement du reste - les apports constants de l'agriculture biologique au plan environnemental, climatique, ou de la santé publique. Source d'économies pour la collectivité, facteur de préservation et de restauration de la qualité de nos ressources (eau, air, sols, biodiversité), et de notre alimentation, la bio répond à des enjeux cruciaux en termes de bien public et d'avenir de la planète et de nos sociétés.

Le désengagement de l'Etat est en ce sens irresponsable, qu'il s'agisse d'une profonde méconnaissance de ces enjeux, ou d'une conception qui fait du patrimoine commun et de sa sauvegarde les simples termes d'une équation économique.

C'est nier certaines réalités économiques, celles de secteurs de production, comme la spécialisation en élevage bovin allaitant, ou les cultures céréalières dans des territoires à faible potentiel, où la rémunération des services environnementaux apportés reste une composante incontournable des revenus des agriculteurs engagés en bio.

Rencontrée quelques jours après l'annonce, la présidente du conseil régional s'est dite « très affectée » par cette décision unilatérale, et a réaffirmé sa volonté « d'accompagnement de cette agriculture d'avenir ». Cependant, la collectivité, limitée financièrement par ses nouvelles charges, n'est pas en mesure d'apporter sur ses fonds propres une totale compensation du désengagement de l'Etat. Des propositions collectives et partagées restent à construire, notamment avec les agences de l'eau.

Concernant le passage de nouvelles exploitations en agriculture biologique (conversion), les producteurs bio relèvent la faible ambition du gouvernement. Le Ministre annonce un objectif de 8% de surfaces en bio d'ici 2022, alors même que la tendance actuelle nous projette à 10 % de SAU dès 2020 (source Agence Bio). On sait déjà que pour accompagner le développement en cours et satisfaire la demande des consommateurs pour des produits biologiques d'origine française, les 40 millions d'euros annoncés au projet de loi de finances 2018 seront, une fois répartis sur le territoire, nettement insuffisants pour financer les aides à la conversion de ces 3 prochaines années, au moins dans notre région, qui voit depuis 3 ans une augmentation importante de la bio.

Le gouvernement aurait-il décidé de mettre un coup de frein à un secteur d'activité en pleine croissance et plébiscité par un nombre sans cesse grandissant de citoyens pour ses bénéfices sociaux et environnementaux ? Cette situation irresponsable et paradoxale génère incompréhension et exaspération pour des producteurs qui ont plus que jamais besoin de repères et de visibilité.

Contacts presse :

- Bourgogne : Philippe CAMBURET : 06 77 94 85 19 - Marianne FOUCHET : 06 24 57 93 99
- Franche-Comté : Pierre CHUPIN : 06 69 18 42 06 - Philippe LORIDAT : 03 84 94 76 04